

Sera pub. in Archives des Annales de la Polynésie Française

Les Etudes d'urbanisation en Polynésie française



La présente note a pour objet de donner aux membres participants du Living in Town Seminar de Suva, 1971, un aperçu sur le développement des études d'urbanisation en Polynésie française. Après une historique et un exposé sur l'état d'avancement des recherches, je parlerai du statut administratif de l'Agglomération urbaine de Papeete et je terminerai par une esquisse bibliographique commentée.

Historique sur les études d'urbanisation en Polynésie française et état d'avancement des recherches.

Les premières études d'ensemble remontent à 1950 avec la publication par R. Auzelle d'un premier plan directeur d'aménagement de l'agglomération. Un second plan fut réalisé par Cl. Bach sous l'égide de la S.E.T.I.L. (1) et précédé d'une étude du même auteur en 1961.

Les premières publications scientifiques concernant Papeete datent de 1959 avec la recherche historique de R. Dauvergne et du début des années 1960 avec la présence simultanée d'une équipe américaine du Professeur D. Oliver (Ben Finney, Kay, Moench participèrent à l'étude de l'agglomération) (2) et d'une antenne O.R.S.T.O.M. représentée par M. Jullien et L. Molet.

C'est M. Jullien qui est le premier à s'être attaqué à l'étude d'ensemble de Papeete selon une approche statistico-spatiale très personnelle mais il a apporté quelque chose parce qu'il n'y avait rien avant et qu'il n'y a rien eu depuis.

L'équipe du Professeur Oliver entreprit l'étude de l'agglomération urbaine selon une méthode anthropologique plus classique : études de diverses communautés (un quartier urbain (3), un quartier suburbain (4), un groupe ethnique urbain-chinois (5) et les résultats en furent à la fois plus fragmentaires mais beaucoup plus détaillés, on voit les problèmes apparaître :

- (1). Société d'Équipement de Tahiti et des Îles, firme publique filiale d'une Société d'État chargée des études et de la réalisation de projets d'urbanisme et d'habitat.
- (2). A. Hooper faisait partie de l'équipe de D. Oliver mais n'a pas travaillé de façon spécifique sur l'agglomération.
- (3). Manuhoe, à côté du "Vieux Papeete" - P. Kay.
Aua, district de Paea, banlieue de la Côte Ouest - B. Finney.
R. Moench.

O.R.S.T.O.M.

Fon. Documentaire
 N° : 1696
 Cote B
 Date 3 MAI 1982

B-1696

639AE

ceux de la vie quotidienne en ville, de la rupture avec le milieu rural, de la fonction commerciale prépondérante des Chinois.

Entre cette première phase de recherches et la suivante, il ne faut pas négliger ce que dit le Professeur Fr. Doumenge de Papeete et de l'urbanisation dans sa thèse (L'Homme dans le Pacifique Sud).

La seconde phase de recherche a concerné les années 1968 et 1969 et a été le fait de chercheurs ORSTOM, G. Ringon et J. Fages. L'étude de Fages a porté sur les deux districts de la banlieue Ouest : Punaauia et Paea et l'approche en est géographique. De plus, Fages s'est intéressé en géographe à la croissance de l'agglomération et a publié ses résultats sous la forme d'un article qui a été inclus avec la monographie de Punaauia-Paea dans le livre collectif Tahiti et Moorea. Les recherches de Fages s'insèrent dans un plan plus vaste qui, dans un premier stade, doit couvrir toute la grande banlieue (côte Ouest plus côte Nord-Est), puis dans un second stade, par l'étude du noyau central de l'agglomération (Papeete-Faaa-Pirae) s'étendre à tout l'ensemble urbain.

Pareillement, l'étude de Ringon est, dans le domaine sociologique, une première étape dans une recherche d'ensemble au niveau de l'agglomération. Les matériaux actuellement disponibles consistent seulement en une courte monographie de quartier orientée sur les problèmes d'insertion des migrants venus des îles dans le mode de vie urbain (Vaitupa, Faaa). Ses recherches d'ensemble sur la Commune de Faaa font l'objet d'une thèse de doctorat en sociologie que l'auteur doit soutenir dans le courant de l'année.

Statut légal administratif de l'agglomération urbaine.

Il n'existe pas d'autorité municipale qui couvre l'ensemble de l'agglomération. De plus, toutes les autorités que l'on peut qualifier de municipales n'ont pas le même statut légal. Il faut donc considérer le statut de l'agglomération sous ses deux aspects : 1^o l'agglomération a un statut hétérogène, 2^o il faut distinguer plusieurs niveaux d'autorité dans le statut de l'ensemble.

Hétérogénéité du statut. Papeete et ses deux faubourgs immédiats : Faaa à l'Ouest, Pirae à l'Est ont le statut de Commune. La Commune de Papeete a été créée par un décret du président de la République française de 1890, Faaa et Pirae ont été érigées en Communes par arrêté du gouverneur de la Poly-

nésie française du 30 janvier 1965. Ces trois communes sont placées sous le régime de la loi du 5 janvier 1884 qui organise en France l'administration municipale. Cela veut dire qu'elles sont des collectivités territoriales administrées par des organes élus et dotées de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Mutatis mutandis, elles sont analogues aux British counties. Les organes élus sont le Conseil municipal, chargé d'une sorte de pouvoir législatif municipal et le maire, élu lui-même par le conseil qui a le pouvoir exécutif.

Tout cela se retrouve en Polynésie où sont électeurs les citoyens c'est-à-dire les habitants qui n'ont pas le statut d'étrangers. Hormis quelques Européens et Australasiens, il n'y a que la population chinoise non naturalisée qui a le statut d'étranger. Comme en France, les communes polynésiennes ont une administration et un budget autonomes qui dépendent du Conseil municipal et du maire. La principale différence entre la France et le Territoire vient de ce que le régime fiscal n'est pas le même que, de ce fait, les ressources municipales sont différentes, et finalement, que cela change le contenu de l'autonomie communale. En France, il existe un régime fiscal basé sur les impôts directs qui n'existe pas en Polynésie : les communes métropolitaines perçoivent directement des taxes (impôt foncier, impôt mobilier, % sur l'impôt sur le revenu perçu par l'Etat etc...) qui assurent leur autonomie. En revanche, en Polynésie française, comme il n'existe pas de système de taxation directe, les communes reçoivent une part des droits d'entrée dans le Territoire au prorata de leur population : elles dépendent donc des autorités territoriales.

Le reste de l'agglomération (Punaauia et Paea sur la côte Ouest et Arue et Mahina sur la côte Nord-Est a le statut de district. Les districts dérivent des anciennes chefferies traditionnelles, "territorialisées" au cours du XIX^e siècle. Leur organisation fut remaniée par arrêté du gouverneur du 22 décembre 1897 : ils n'avaient ni personnalité civile, ni autonomie financière mais avaient une structure qui préfigurait celle des communes : conseil élu, président élu par le conseil. Ils devaient être une étape dans la constitution de nouvelles communes mais les choses n'évoluèrent pas, jusqu'à une loi récente qui vient de décider la formation de communes sur tout le territoire de la Polynésie française.

Les deux niveaux d'autorité. En France, il existe des associations de communes au niveau des agglomérations : les districts urbains sont des organisations coordonnées par l'Etat, les communautés urbaines sont des collectivités publiques regroupant les communes de l'agglomération, pourvus de conseils et présidents élus, et dont les pouvoirs viennent de délégations des pouvoirs

municipaux faites par les communes. Il n'existe rien de semblable en Polynésie française et ce sont les autorités du Territoire qui coordonnent le développement de l'urbanisme au niveau de l'agglomération : Assemblée, Gouverneur, Services administratifs.

Esquisse bibliographique.

1* Présentation de l'agglomération urbaine et histoire.

BOLTON W.W., 1935, The beginnings of Papeete and its founding as the capital of Tahiti, Bulletin de la Société des Etudes Océaniques, Papeete, t. 5, n° 53, p. 437-447.

DAUVERGNE Robert, 1959, Les débuts du Papeete français 1843-1863. Etude topographique d'après des documents inédits, Journal de la Société des Océanistes, Paris, T. 15, p. 113-145. [L'essentiel est repris dans JULLIEN, 1963, p. 49-50].

OLIVER Douglas, 1963, Papeete, Tahiti in Alexander Spoehr (Ed.) : Pacific Port towns and Cities. A symposium, Honolulu, Bishop Museum Press, p. 43-45.

JULLIEN Michel, 1963, Aspects de la configuration ethnique et socio-économique de Papeete, in Alexander Spoehr, p. 47-62 [Intérêt essentiel dans la présentation et l'esquisse historique p. 47 à 53 inclus].

JULLIEN Michel, 1964, Inventaire sociologique des foyers de Papeete, Tahiti, 1959-1962, ORSTOM, non publié.

DOUMENGE François, 1966, (description de Papeete in 3 : Les types de villes, III : La croissance urbaine, chapitre IV, livre II) in L'Homme dans le Pacifique Sud. Etude géographique, Paris. Musée de l'Homme, Publications de la Société des Océanistes, n° 19, p. 272-278. [Important].

2* Croissance urbaine et urbanisme.

AUZELLE Robert, 1950, Plan directeur d'aménagement de l'Agglomération de Papeete, Paris, Ministère de la France d'Outre-Mer.

BACH Claude, 1961, Polynésie française. Rapport préliminaire. Enquête d'urbanisme sur Papeete et sa banlieue. Paris. Société d'Équipement de la Polynésie française.

BACH Claude, 1962, Papeete. Plan directeur 1961 et rapport justificatif, Paris, Société d'Équipement de Tahiti et des Îles.

FAGES Jean, 1970, L'extension de Papeete in J. Fages et alii : Tahiti et Moorea. Etudes sur la Société, l'Économie et l'Utilisation de l'Espace, Paris, ORSTOM, Travaux et documents, n° 4, Livre I, p. 1 à 8 inclus [Retrace la croissance de Papeete depuis 1960, pose les problèmes d'aménagement urbain à résoudre, complète JULLIEN, 1963 et DOUMENGE, 1966].

RAVAULT François, ROBINEAU Claude, 1970, Papeete, pôle régional, in J. Fages et alii, Ib., Livre I, p. 9 à 17 [la fonction économique de Papeete et la situation de la zone dont Papeete est le pôle - moins important du point de vue du Séminaire, à mon sens].

3* Études particulières et problèmes.

- a) Etudes effectuées avant la mutation opérée à la suite de l'installation du Centre nucléaire.

KAY Paul, 1963, Urbanisation in the Tahitian household in Alexander Spoehr, Ib., p. 63-73 [étude du quartier de Manuhoe à Papeete, comparé avec le district de Mahaena, côte Est de Tahiti : le quartier est surpeuplé, la vie familiale désorganisée].

KAY Paul, 1963 a, Aspects of social structure in a Tahitian urban neighbourhood, Journal of the Polynesian Society, Wellington, vol. 72, n° 4, p. 325-371 [étude détaillée de Manuhoe].

FINNEY Ben, 1964, Notes sur les relations urbaines-rurales à Tahiti, Bulletin de la Société des Etudes Océaniques, Papeete, t. 12, n° 149, p. 413-418.

FINNEY Ben, 1965, Polynesian Peasants and Proletarians. Socio-Economic Change among the Tahitians of French Polynesia, Wellington, Polynesian Society Reprints, n° 9.

- b) Etudes postérieures à l'installation du Centre nucléaire.

RINGON Gérard, 1969, Quartier de Vaitupa-Faaa in : Territoire de la Polynésie française. Rénovation urbaine. Agglomération de Papeete, Papeete, SCET COOP - SETIL.

RINGON Gérard, 1970, Changements sociaux à Tahiti in J. Fages et alii, Ib., Livre I, p. 34-39.

FAGES Jean, 1970, La Banlieue Ouest de Papeete : les districts de Punaauia et de Paea in J. Fages et alii, Ib., Livre II, p. 141-175.